

Manifeste de Douala sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Afrique

Progressivement, l'Afrique s'affirme comme porteuse d'un bel avenir économique. Ce continent est en effet aujourd'hui au cœur des convoitises et les investisseurs s'y pressent pour trouver de nouveaux relais de croissance. Dans ce contexte et eu égard aux turbulences que subit l'économie mondiale, un capitalisme responsable pourrait apporter des réponses structurelles à la planète et à l'Afrique. D'où l'importance d'une Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'appuyant sur des politiques publiques ambitieuses et intégratrices en amont de l'ensemble des parties prenantes pour servir de tremplin à un développement durable. La co-construction d'une RSE à l'africaine est le principal enjeu du forum international des pionniers de la RSE en Afrique que l'Institut Afrique RSE a organisé en partenariat avec le GICAM¹ (principale organisation patronale du Cameroun), avec le soutien institutionnel de la Commission de l'Union Africaine pour le Droit International et des Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), du 8 au 10 novembre 2011, à Douala (Cameroun).

Pour que la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Afrique soit une dynamique, nous, participants au Forum de Douala, préconisons la réalisation des actions prioritaires suivantes :

1. Définition de politiques publiques et élaboration d'un cadre législatif favorable au déploiement de la RSE

Le développement d'une dynamique de RSE est tributaire du contexte législatif. Dans le cadre de démarches de responsabilité sociétale, l'entreprise a des devoirs. Elle doit aussi avoir des droits. Pour que la législation ne soit pas un obstacle au déploiement des initiatives responsables, il importe de définir les politiques publiques qui stimulent et encouragent les actions de RSE. Le cadre législatif doit par conséquent être clair et favorable à la mise sur pied d'une stratégie RSE.

2. Élaboration de Partenariats Public Privé (PPP) sur la RSE

Par nature, toute activité économique a des répercussions sociales et environnementales. En Afrique en particulier, ces répercussions ont des conséquences sur le mode de développement. Une économie non durable ayant un coût supporté par la collectivité, les entreprises doivent pouvoir internaliser les externalités négatives. Pour ce faire, les besoins en infrastructures et pour l'insertion sociale notamment des jeunes sont une constance que les gouvernements seuls ne sauraient honorer. Dans le cadre d'une démarche win-win dont le socle serait le Partenariat Public Privé, la RSE peut faciliter la construction des digues indispensables à l'éclosion d'un autre modèle de développement moins conflictuel et prenant en compte l'intérêt mutuel des Etats et des Entreprises.

3. Obligation pour les sociétés multinationales de publier un rapport extra-financier avec un reporting RSE quantifiable, vérifiable et opposable à un tiers : Cohérence entre les engagements du Groupe et la filiale africaine

Au moment où les Sociétés Transnationales sont critiquées et interpellées sur leur politique sociale et environnementale en Afrique, le reporting extra-financier et la publication des données sur la RSE doivent être de rigueur tant aux sièges des Groupes que dans les filiales basées en Afrique où une politique de développement durable doit exister.

4. Assistance des sociétés transnationales dans la mise en place de stratégie et de reporting aux fournisseurs africains et à l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement

Compte tenu de ce que la réussite d'une politique de développement durable déborde du premier cercle de l'entreprise, les fournisseurs sont un maillon important de la RSE. Les PME qui constituent l'essentiel des chaînes d'approvisionnement des sociétés transnationales mais qui ont peu de moyens (financiers et humains) doivent bénéficier de l'appui multiforme des multinationales.

¹ Groupement Inter-Patronal du Cameroun, www.legicam.org

5. Définition des modalités de reporting RSE dans les PME/TPE et accompagnement dans leur stratégie de responsabilité sociétale

La Responsabilité Sociétale ne doit pas être une contrainte supplémentaire pour les PME et TPE qui font déjà face à d'innombrables difficultés quotidiennes. L'élimination des déchets, la consommation d'énergie et des matières premières, les besoins en investissements et en ressources humaines constituent souvent des freins à l'implication des PME africaines dans la RSE. Aussi la mutualisation des moyens des bailleurs, des Etats et des collectivités territoriales peut-elle soutenir l'engagement des PME et TPE dans la RSE.

6. Renforcement des capacités des parties prenantes (syndicats, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, regroupements des communautés locales, etc.)

L'implication des parties prenantes est gage de réussite de la stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises. L'émergence récente du concept et l'absence de sensibilisation ne facilitent pas toujours la compréhension des contours de la RSE. Pour que l'entreprise ait un dialogue constructif avec les parties prenantes, elle doit collaborer avec des interlocuteurs dont les capacités ont été renforcées. Les Etats, les collectivités territoriales et les bailleurs de fonds doivent, de ce point de vue, accompagner les opérations de renforcement des capacités des parties prenantes sur la RSE.

7. Obligation pour les bailleurs, investisseurs et financiers de publier un reporting ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de leurs investissements

L'Afrique attire de plus en plus les investisseurs mondiaux. Certains affirment intégrer les critères ESG tandis que d'autres parlent d'Investissement Socialement Responsable dont les contours ne sont pas encore clairement définis. Pour éviter une multiplication des méthodologies et favoriser l'élaboration d'un outil partagé, la création d'un document de référence avec les critères communs de reporting ESG est fortement recommandée.

8. La création au sein des gouvernements, des collectivités territoriales, des organisations patronales, des organismes de promotion des investissements, des chambres de commerces et autres syndicats professionnels de commissions RSE avec l'identification d'un référent dédié

Au sein des gouvernements, des collectivités territoriales, des patronats, des syndicats, des agences de promotion des investissements et des chambres consulaires, il est nécessaire de créer des commissions RSE et d'instaurer des référents RSE.

9. L'obligation pour les gouvernements, les collectivités territoriales et les administrations de prendre en compte la RSE dans les entreprises publiques, les appels d'offres, les achats publics et les travaux d'infrastructures

La Responsabilité Sociétale ne doit pas s'appliquer uniquement aux entreprises privées. Les Etats, les administrations, les entreprises publiques et les collectivités territoriales doivent aussi avoir une stratégie ambitieuse de RSE. Dans cet esprit, les appels d'offres, les achats publics et les travaux d'infrastructures dont le donneur d'ordre est l'Etat, l'administration ou la collectivité territoriale doivent intégrer les critères de RSE et d'achats publics éco-responsables.

10. Formation des cadres, décideurs et dirigeants du gouvernement, des collectivités territoriales et des entreprises à la RSE

La formation et le renforcement des capacités des décideurs politiques, des élus locaux et des dirigeants sont primordiaux et stimuleront le déploiement de la RSE en Afrique.

Douala le 10 novembre 2011